#### '

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## Département du PUY DE DOME

# DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Commune de NOALHAT

## SEANCE DU 11 OCTOBRE 1999

L'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf, le 11 octobre à 18 heures 15, les membres du Conseil Municipal de NOALHAT, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. MAUBERT Maurice, Maire.

Date de convocation : 6.octobre 1999

<u>Présents</u>: MAUBERT Maurice; ARLAUD Françoise; CARRARA Martine; ANDRE Huguette; LE HALPER Nathalie; ANDRE Frank; JOLIVET Jean; PION Jacky; LOTTE Dominique

Absent excusé : BARRIER Fabrice.

Mme ARLAUD a été élue secrétaire de séance.

# Objet de la délibération:

#### Choix technique d'assainissement

Monsieur le Maire donne connaissance aux conseillers du rapport remis par le cabinet d'études A.E.C. concernant le zonage d'assainissement de la Commune de NOALHAT. Il fait remarquer que pour Le Bourg et La Gare plusieurs solutions sont proposées et chiffrées. Il demande de se prononcer sur le choix technique d'assainissement pour les habitations de la commune.

Après discussion, les conseillers municipaux décident, au vu des possibilités techniques et financières, d'opter pour un assainissement autonome pour l'ensemble de la commune, y compris pour La Gare et Le Bourg.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le 4 février 2000.

Le maire,

REÇU à la SOUS-PREFECTURE le **2 3 FEV. 2000** de THIERS *06*